



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question écrite n° 131306

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la pose de pièges. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si un citoyen a le droit de poser des pièges dans sa propriété en vue par exemple de défendre l'accès d'un poulailler à un renard. Il lui demande en outre si la législation en la matière est susceptible d'évoluer et, si oui, dans quel sens.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131306

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2524

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)